

MAILLY-CHAMPAGNE



DIMANCHE 26 AVRIL 2026

ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION MAILLY-ANIMATIONS | TARIF 10€ LES 4 MÈTRES

INSCRIPTIONS MÉDIATHÈQUE | RUE DES PRÊTRES 51500 MAILLY CHAMPAGNE
LES SAMEDIS : DE 10 H00 À 12H00 : 04/04 - 11/04 - 18/04

MAILLYANIMATIONS@GMAIL.COM

26
Avril
2026

RESERVATION

MÉDIATHÈQUE : RUE DES PRÊTRES - 51500 MAILLY CHAMPAGNE

LES SAMEDIS : DE 10H00 À 12H00 : 04/04 - 11/04 - 18/04

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRÉNOM :

Né(e) le : / / à :

N° et rue :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Portable :

Email :

☐ Particulier : N° Carte d'identité en cours de validité :
(Photocopie obligatoire) Délivré(e) le : / / par :

☐ Professionnels : N°R.C :
(Photocopie obligatoire) Délivré(e) le : / / par :

4 mètres linéaires : 10 €

Je souhaite emplacement (4M) X 10 €

Règlements via Chèque à l'ordre de Mailly Animations, espèces ou carte bancaire.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et atteste sur l'honneur que j'ai à vendre m'appartient.

Fait le à

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LES EXPOSANTS NON PROFESSIONNELS

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Née(e) le / / à :

Domicilié(e) (adresse complète)

Déclare sur l'honneur ne pas mettre en vue à la vente ni objets volés, recelés ou achetés dans le but d'en tirer profit. Je certifie également participer exceptionnellement à deux brocantes par an.

Par la présente, je dégage les organisateurs de toutes poursuites juridiques qui pourraient entraîner de fausses déclarations de ma part.

Fait à le

Signature

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE POUR L'ENSEMBLE DES EXPOSANTS

PARTICULIERS, PROFESSIONNELS, VOUS AVEZ LE DROIT DE PARTICIPER EN QUALITÉ D'EXPOSANT, LA LOI VOUS Y AUTORISE SOUS CERTAINES CONDITIONS.

- TOUT DOSSIER INCOMPLET OU SANS RÈGLEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE
- L'ASSOCIATION NE POURRA PAS ASSURER LE PLACEMENT LORS DES PERMANENCES POUR LES INSCRIPTIONS.
- L'EXPOSANT ATTESTE NE PAS FAIRE PLUS DE DEUX VIDE-GRENIERS DANS L'ANNÉE
- RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE POUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
- LES VÉHICULES SONT ADMIS SUR L'EMPLACEMENT UNIQUEMENT DURANT LE TEMPS DE L'INSTALLATION (DE 6H00 À 7H00) ET AU MOMENT DU RANGEMENT (À PARTIR DE 17H30)
 - DÈS 7H30 : AUCUN VÉHICULE NE DOIT ÊTRE LAISSÉ SUR LES EMBLACEMENTS. LES EXPOSANTS DEVRONT GARER LEUR VÉHICULE DANS LES RUES ENVIRONNANTES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.
 - DES PLOTS DE SÉCURITÉ SERONT INSTALLÉS DE 7H30 À 17H30 À L'ENTRÉE DES RUES CONCERNÉES
- RESPECTER L'ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNE QUI VOUS ACCUEILLE
- MERCI DE LAISSER VOTRE EMBLACEMENT PROPRE À LA FIN DE LA JOURNÉE
- L'ASSOCIATION N'EST PAS RESPONSABLE DE LA MÉTÉO !

L'ASSOCIATION MAILLY ANIMATIONS SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE INSCRIPTION NE RÉPONDANT PAS AUX NORMES, SANS AVOIR À SE JUSTIFIER. UNE FOIS LES INSCRIPTIONS ENREGISTRÉES, AUCUN DÉSISTEMENT NE SERA POSSIBLE ET NE POURRA FAIRE L'OBJET D'UN REMBOURSEMENT.